

Future réglementation du travail: un décret socle qui va détruire vos conditions de travail et de vie

Le ministère a transmis aux organisations syndicales l'avant projet de « décret socle », présumé être la base de négociation du volet « organisation du travail » de la future convention collective et pour ceux et celles qui pensaient que le ministère tiendrait ses promesses de juin 2014, c'est la douche froide ! Avec cette première proposition de décret socle le gouvernement a décidé de ne pas fâcher les patrons de l'UTP et fait clairement le choix d'un très bas 1er niveau de concertation !

Comme le reste des cheminot-es, les agent-es filière Equipement sont attaqués sur les fondamentaux !

Déjà à l'Equipement depuis des années, SUD-Rail dénonce les infractions fréquentes au RH0077, ainsi que ses nombreuses dispositions néfastes pour nos conditions de travail ! Le projet décret socle va aggraver la situation et offrir de fait une liberté totale au patronat; pour abaisser nos conditions de travail, et s'il était adopté en l'état cela constituerait un recul historique des droits pour les cheminot-es de l'Equipement et l'ensemble des Cheminots.

Ce projet de décret vise la casse de vos conditions de travail et de vie!

Pas une seule fois dans les articles que contient le projet de décret socle, on ne peut voir une avancée sociale. Au contraire, chacun pourra constater le recul social que le gouvernement est prêt à acter pour satisfaire les patrons du ferroviaire. La notion de sécurité ferroviaire n'est jamais abordée et ni prise en compte, l'allongement des carrières non plus. Taquets, repos, week-ends... tout est tiré vers le bas ! Et beaucoup de taquets réglementaires qui protégeaient (plus ou moins bien) les agents de l'équipement sont supprimés.

C'est inacceptable, il faut réagir !

Depuis plusieurs semaines, la fédération SUD-Rail appelle les autres organisations syndicales à s'engager sur une base de non-régression sociale et leur fait une 1ère proposition d'action revendicative rapide pour peser avant la publication du décret socle. .

Dès le 9 Mars 2016, nous devons montrer au gouvernement et au patronat que nous ne nous laisserons pas faire !

**La réglementation du travail SNCF pour tous, avec un
champ d'application plus large, c'est possible !**

Exigeons-là tous ensemble!



Dans une communication récente, la direction de la SNCF a tenté de masquer l'ampleur des dégâts, mais en l'état.

LE DECRET QUE VEUT IMPOSER LE GOUVERNEMENT VA VERS :

FLEXIBILITE ACCRUE Disparition des taquets mensuels ou semestriels pour la modulation des heures de travail (possibilité d'aller jusqu'à **10 H de travail**).

REPOS REDUITS: Des repos en moins. La possibilité aux patrons de réduire les repos journaliers. Repos journalier de nuit réduit.

TEMPS DE TRAVAIL AUGMENTE: 39 H de plus par an.

DEPLACEMENTS A L'ŒIL: Possibilité aux patrons d'étendre la zone normale d'emploi jusqu'à 50 km de l'unité d'affectation des agents. Tous les trajets comptés en mi-temps. **Ce qui veut dire perte importante de rémunération** puisque **la notion des 3Km est supprimée** et aggravation **des risques routiers**.

PROGRAMMATION AU RABAIS: Délais de prévenance réduits en cas de modification du programme de travail (**24h avant la prise de service** pour une modification de l'alternance repos/journées travaillées et **1h avant la prise de service** pour une modification d'horaires de travail dans la journée).

Et avec ce texte au rabais, impossible de savoir à quelle sauce ils veulent nous manger ! Dans le décret,

RIEN sur le nombre minimum de repos doubles, de week-end, de dimanches...

RIEN sur la durée minimum de travail journalière ou hebdomadaire...

RIEN sur l'amplitude maximale de travail ...

RIEN sur le traitement des heures supplémentaires programmées (TQ actuel)...

RIEN sur la fréquence des programmations (à la semaine, mensuel...)...

NE DEVENONS PAS LA FARCE DES MAUVAISES FERROVIAIRE !



LES DINDONS DE OISEAUX DE AUGURES DU



**LE MERCREDI 9 MARS 2016,
TOUS EN GREVE CONTRE LES
FANATIQUES FINANCIERS ET LES
PATRONS VOYOUS !**

